

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
France
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site Internet :
www.cabinet-pierquin.com

« **SOCIAL ANIMATION RONDE COUTURE** »

en abrégé « S.A.R.C. »

Association régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social
13 TER, Rue des Mésanges
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

SIRET 316 487 362 00022
CODE APE 8899A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR** **LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2025
(Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'association « SOCIAL ANIMATION RONDE COUTURE – en abrégé S.A.R.C. »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « SARC » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06 / 2023-03 » de l'annexe des comptes annuels, relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- **Financements publics, produits rattachés et fonds dédiés**

L'association perçoit une part significative de ses ressources sous forme de subventions et financements publics. Nos travaux ont consisté à apprécier l'exhaustivité, la correcte comptabilisation de ces produits et leur rattachement à l'exercice.

Dans ce cadre, nous avons notamment procédé à des tests de détail sur les produits comptabilisés, examiné les pièces justificatives correspondantes et mis en œuvre des procédures visant à vérifier le respect du principe de séparation des exercices (Cut-off), en particulier s'agissant des produits à recevoir et des fonds dédiés.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des modalités de rattachement des produits au regard des conditions d'attribution et d'utilisation des financements.

- **Application du nouveau référentiel comptable**

Comme mentionné dans la partie « Observation », l'association applique, pour la première fois à compter de l'exercice 2025, le règlement ANC n° 2022-06 modifié par le règlement ANC n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Dans ce contexte, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des modalités retenues pour cette première application, à apprécier la conformité du traitement prospectif retenu, à examiner les principaux impacts de cette nouvelle réglementation sur la présentation des comptes annuels ainsi qu'à vérifier la qualité de l'information fournie en annexe.

Ces travaux nous ont permis de considérer que les principes retenus et leur application sont appropriés au regard des règles et principes comptables français.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

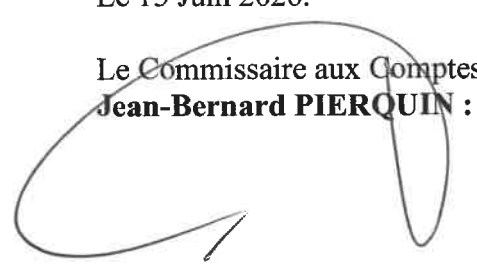
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 15 Juin 2026.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9963.01	8755.88	1207.13	1526.13
FRAIS DE DEVELOPPEMENT DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	9963.01	8755.88	1207.13	1526.13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107799.12	64989.83	42809.29	34943.54
TERRAINS CONSTRUCTIONS INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	107799.12	64989.83	42809.29	34943.54
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS AUTRES TITRES IMMOBILISES PRETS AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	117762.13	73745.71	44016.42	36469.67
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	167650.69		167650.69	281080.85
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	12426.89		12426.89	16270.07
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	154951.36		154951.36	264810.78
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	272.44		272.44	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	411191.92		411191.92	264758.31
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	578842.61		578842.61	545839.16
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5) ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	696604.74	73745.71	622859.03	582308.83

Passif	31/12/2025 Montant	31/12/2024 Total
CAPITAL	36892.74	36892.74
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	82431.95	82431.95
REPORT A NOUVEAU	117326.37	94421.91
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	66651.68	22904.21
SITUATION NETTE (1)	303302.74	236651.06
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PROVISIONS REGLEMENTEES	25628.85	19804.67
TOTAL AUTRES FONDS (2)	25628.85	19804.67
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	328931.59	256455.73
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS FONDS DEDIEES	35614.83	50119.45
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIEES (3)	35614.83	50119.45
PROVISIONS POUR RISQUES	53748.58	50000.00
PROVISIONS POUR CHARGES	56451.48	63329.17
TOTAL PROVISIONS (4)	110200.06	113329.17
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	17700.00	23700.00
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	13622.83	21883.24
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	114955.95	101504.13
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1337.77	15317.11
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	496.00	
TOTAL DETTES (5)	148112.55	162404.48
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	622859.03	582308.83

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 291.40		4 498.40
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	246 458.49		238 610.76
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		246 458.49	238 610.76
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	961 551.38		977 543.08
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	58.50		100.00
DONS MANUELS	58.50		100.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		961 609.88	977 643.08
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	126 157.56		68 523.54
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	50 119.45		39 967.79
AUTRES PRODUITS	27 551.33		16 146.52
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 417 188.11	1 345 390.09
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	210 995.99		225 998.19
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	52 125.60		46 238.01
SALAIRES	753 788.77		705 438.95
COTISATIONS SOCIALES	165 933.18		187 528.90
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	8 144.71		23 884.58
DOTATIONS AUX PROVISIONS	108 261.93		102 125.17
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	35 614.83		50 119.45
AUTRES CHARGES	17 344.83		1 282.69
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 352 209.84	1 342 615.94
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		64 978.27	2 774.15

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 673.41		2 434.67
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 673.41	2 434.67
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 673.41	2 434.67
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		66 651.68	5 208.82
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			21 800.07
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			4 104.43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			17 695.64

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 418 861.52	1 369 624.83
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 352 209.84	1 346 720.37
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		66 651.68	22 904.46
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	152 473.76		171 188.51
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 473.76	171 188.51
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	152 473.76		171 188.51
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		152 473.76	171 188.51

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (870)	0.00	870 Dons en nature	
860 Secours en nature		870000 contre partie des charges suppletives	152 473.76
860000 charges suppletives	152 473.76	TOTAL (860)	152 473.76
Total charges contributions volontaires	152 473.76	Total produits contributions volontaires	152 473.76

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2025

De l'association SOCIAL ANIMATION RONDE COUTURE – SARC
sis 9Bis Rue des Mésanges 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

L'association a pour objet de définir et gérer un projet social qui s'articule autour de 4 grands secteurs d'intervention : l'enfance, les jeunes, les Adultes et familles ainsi que l'aide à l'insertion sociale et professionnelle. Sa mission consiste à accompagner le développement du quartier de la Ronde Couture.

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel mis à disposition par la Commune de Charleville-Mézières.

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **622 859 €** et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de **66 652 €** ont été établis et présentés conformément aux dispositions au règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 / 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'au règlement sectoriel ANC n° 2018-06 modifié, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par La Présidente de l'Association.

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ASSOCIATION SARC

Permanence des méthodes

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'association ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de commerce, a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les titres de participation et titres de placements immobilisés,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif
- les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06 / 2023-03

À compter de l'exercice 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06/2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément à l'article 27 de ce règlement, l'application est effectuée de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs, hors reclassements nécessaires pour présenter le bilan et le compte de résultat selon les nouveaux modèles.

Cette nouvelle réglementation modifie notamment :

- la présentation du bilan et du compte de résultat ;
- la définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la nomenclature du plan de comptes ;
- le format et le contenu de l'annexe

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan au **31/12/2025** pour un montant évalué selon la méthode actuarielle à **47 607 €** et un montant complémentaire de **8 844 €** correspondant à la provision retraite de la comptable.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

II- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

2.1- VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau des variations des immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	9 963			9 963
Total	9 963			9 963
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Matériel d'activité	10 434	4 837		15 271
- Agencements installations	15 118			15 118
- Matériel de transport	2 243			2 243
- Matériel de bureau et info.	30 411	2 810	4 918	28 303
- Mobilier	38 820	8 044		46 864
Total	97 026	15 691	4 918	107 799
<u>Immobilisations financières</u>				
Total				
TOTAL GENERAL	106 989	15 691	4 918	117 762

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

2.2- AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sans considération de la valeur résiduelle suivant le mode linéaire pour **8 145 €**.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes, en l'absence de décomposition :

- immobilisations incorporelles 3 à 10 ans
- matériels d'activité 5 à 10 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériel de transport 5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans

Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	8 437	319		8 756
Total	8 437	319		8 756
<u>Constructions</u>				
<u>Autres immobilisations</u>				
- Matériel d'activité	10 434	18		10 452
- Agencements installations	7 611	1 288		8 899
- Matériel de transport	2 013	149		2 161
- Matériel de bureau et info.	23 511	2 772	4 918	21 365
- Mobilier	18 513	3 599		22 112
Total	62 082	7 826	4 918	64 990
TOTAL GENERAL	70 519	8 145	4 918	73 746

2.3- REEVALUATION

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été pratiqué au cours de l'exercice.

2.4- FRAIS D'ETABLISSEMENT

Il n'y a pas de frais d'établissement.

2.5- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas de frais de recherche et de développement.

2.6- PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir : 154 443 €

- Prestations de services	33 089 €
- Subventions d'exploitation	105 850 €
- Subventions d'investissements	15 504 €

ASSOCIATION SARC

2.7- DIFFERENCE SUR LES ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Il n'y a pas de "valeurs mobilières de placement" à la clôture de l'exercice.

2.8- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

A la clôture de l'exercice, une charge constatée d'avance a été comptabilisée :

- RF Paye 2026 : 272,44 €

2.9- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

III- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

3.1- VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	36 893				36 893
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	82 432				82 432
Report à nouveau	94 422	22 904			117 326
Excédent ou déficit de l'exercice	22 904	-22 904	66 652		66 652
Situation nette	236 651		66 652		303 303
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	19 805		8 870	3 046	25 629
Provisions réglementées					
TOTAL	256 456		75 522	-3 046	328 932

3.2- FONDS DEDIES

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisations (789)		A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont rembours ements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Brass'âges		5 922			5 922	
Santé jeunes		11 783			11 783	
Parlons Parents		682			682	
Prévention Cancer		80			80	
Et si j'avais les moyens d'aller plus loin	7 847		7 847			
Concours de Noël		385			385	
Harcèlement de rue / Violences faites aux femmes	5 640	1 681	5 640		1 681	
Pour que nouvelle année rime avec solidarité		1 000			1 000	
Accueil des collégiens	1 031	1 720	1 031		1 720	
Parentalité et ASL	2 876	2 595	2 876		2 595	
Départs solidaires	401		401			
+ 6 extrascolaire	5 000		5 000			
CLAS	7 136	8 510	7 136		8 510	
Réussite Educative allophone	5 250		5 250			
Ludothèque le jeu au service d'une éducation partagée	4 882		4 882			
Fête de la musique	232	454	232		454	
POLIJ	5 650		5 650			
Sarc à main	539		539			
Parentalité et interculturalité	3 636		3 636			
Noël Adultes		803			803	
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la générosité public						
TOTAL	50 120	35 615	50 120		35 615	

Les lignes sont ventilées par projet

ASSOCIATION SARC

3.3- CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan : 520 €

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
- Emprunts et dettes financières divers	0 €
- ATD salarié	224 €
- Remboursement frais de déplacement salariés	296 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Factures Non Parvenues) : 7 114 €

Sacem 2025	24 €
Honoraires Pierquin	6 400 €
Francotte	340 €
Lique contre le cancer	350 €
- dettes fiscales et sociales (provision sur congés payés)	68 334 €
- autres dettes	0 €

Total 75 968 €

3.4- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent :

- les produits d'exploitation pour : FEDE journée bénévoles	496 €
- les produits financiers pour :	0 €

Total 496 €

IV- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

4.1- ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autre immobilisations financières			
Actif circulant (Produit à recevoir et AST)	154 951	154 951	
TOTAL GENERAL	154 951	154 951	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	17 700	6 000	11 700	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 623	13 623		
Personnel et comptes rattachés	48 756	48 756		
Organismes sociaux	35 852	35 852		
Dettes prov ch/cp à payer	20 365	20 365		
Etat et autres collectivités	9 984	9 984		
Autres dettes	817	817		
Diverses charges à payer	520	520		
Produits constatés d'avance	496	496		
TOTAL GENERAL	148 113	136 413	11 700	

4.2- PROVISIONS

PROVISIONS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litiges	50 000	50 000	50 000	50 000
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	50 187	56 451	50 187	56 451
Provisions pour licenciement				
Provisions sur subventions à reverser	13 142	3 749	13 142	3 749
TOTAL GENERAL	113 329	110 200	113 329	110 200

La provision pour risque relative à la procédure prud'homale en cours, constituée au titre de l'exercice précédent pour un montant de 50 000 €, est maintenue au 31/12/2025. Cette provision est fondée sur l'évaluation du risque encouru à la date de clôture, établie sur recommandation du conseil juridique de la société. À la date d'arrêté des comptes, la procédure est toujours en cours et aucun élément nouveau ne permet de remettre en cause de manière significative l'estimation initiale du risque.

ASSOCIATION SARC

4.3- ECARTS DE CONVERSION

L'exercice n'enregistre aucun écart de conversion.

V. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1- VENTILATION DES PRESTATIONS

SECTEURS D'ACTIVITE	Exercice	Exercice précédent
<u>Prestations de services</u>	246 457	238 610
CAF ASLH & ATL	19 479	15 766
Participation usagers	17 900	22 065
CNAF Animation globale	82 646	80 764
CNAF Famille	27 650	27 020
CNAF LAEP	8 557	12 839
CAF CLAS	13 665	11 756
CAF Jeune	19 073	18 886
Bonus Territoire	19 387	9 320
La Poste	36 300	40 194
Autres prestations	1 800	0
<u>Produits d'activités annexes</u>		
Locations diverses	8 488	4 802
Mise à disposition de personnel	300	1 800
Manifestations & autres participations	8 089	5 680
Recettes Photomaton	633	0
TOTAL GENERAL	263 967	250 892

ASSOCIATION SARC

5.2- VENTILATION DES CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS EXPLOITATION

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS	Exercice	Exercice précédent
ASP sur contrats aidés (dont 649 : 29 580 €)	121 735	117 345
Réussite éducative & Allophone	60 000	67 300
Cité éducative	53 573	31 897
Contrat Ville/Etat/DPV/FIPD/Quartier Été/BOP104	122 255	154 499
Ardenne Métropole contrat d'agglomération	55 700	58 800
France Service	45 000	40 000
DILCRAH	3 500	3 500
FONJEP	20 136	21 321
PDI CD 08	13 450	0
Conseil Départemental 08 Conv. Globale	34 000	39 850
Contrat Enfance/ Conv. Ville (CTG)	49 335	49 335
Ville convention	258 075	258 075
Ville micro-projets	2 500	3 000
CAF & Fonds Publics et Territoires	91 883	100 143
CAF REAAP	2 805	12 303
ARS	32 761	4000
Conférence des Financeurs	5 922	4 820
Organismes Logeurs	15 456	11 355
TOTAL GENERAL	988 086	977 543

5.3- VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires figurent au pied du compte de résultat pour un montant de **152 473.76 €** correspondant à l'estimation effectuée par la Ville de Charleville-Mézières au titre de la mise à disposition des locaux (loyer, travaux, personnel d'entretien, fluides...).

5.4- COTISATIONS

Les cotisations figurant au compte de résultat correspondent à des cotisations sans contrepartie.

5.5- Charges de personnel – remboursements et refacturations (compte 649)

Au cours de l'exercice, des remboursements de charges de personnel ont été comptabilisés en compte 649300 pour un montant total de 13 186 €. Ils correspondent principalement à des remboursements versés par l'OPCO au titre d'une formation qualifiante ainsi qu'à des aides liées au tutorat.

ASSOCIATION SARC

5.6- PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS	Exercice	CHARGES	Exercice
Nv cpte : 758 CAF plan mercredi 2024	3 258	Perte s/subventions exerc antérieur	1 172
FONJEP 2020	1 776	France relance Jardin Partagé exerc antérieur	14 767
Régularisation diverses	2 690	Régularisations diverses	886
Nv cpte : 747 Quote part de subvention invest. virée à résultat	3 046		
TOTAL GENERAL	10 770		16 825

6- EFFECTIF MOYEN ETP (EQUIVALENT TEMPS PLEIN)

Contrats non spécifiques	ETP 2024	ETP 2025
CDI/CDD	17.06	17.53
CUI/CEC	0.69	0.57
CEE	0.77	0.77
APPRENTIS	4.27	4.45
ADULTE RELAIS	3.54	4
Total général	26.33	27.32